

# Votre formation

100% ACA



## Siéger au conseil d'administration (CA) d'un organisme communautaire autonome en santé et services sociaux

Le mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux a l'habitude de faire face à de nombreux changements, notamment suite aux différentes réformes en santé et prochainement, avec l'arrivée de l'agence Santé Québec. Dans ce contexte, les conseils d'administration doivent prendre des décisions importantes, et parfois déterminantes, sur les orientations de leur organisme, tout en préservant les valeurs de l'action communautaire autonome ainsi que sa vie associative et démocratique.

**Pour  
s'inscrire,  
cliquez ici**

Pour bien débuter votre mandat en tant qu'administrateur·trice d'un OCASS, voici ce qui sera présenté dans cette formation :

- Le fonctionnement et les outils de gestion d'un organisme d'ACA.
- Sa vie associative et démocratique.
- Les rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la coordination/direction.
- Le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).



### Pour qui?

Aux membres du conseil d'administration d'un organisme d'action communautaire autonome (ACA) et à sa direction/coordination



### Dates

- 6 octobre. de 18h à 21h
- 8 décembre de 13h à 16h
- 3 février de 18h à 21h
- 13 avril de 13h à 16h
- 15 juin de 18h à 21h



### Coût

Cette formation est offerte gratuitement aux organismes membres de la Trocca.

**Inscription obligatoire :** Les inscriptions se fermeront une semaine avant le début de la formation choisie. Si ces dates ne fonctionnent pas pour vous, sachez que cette formation peut-être aussi offerte en privé aux organismes selon la disponibilité de l'équipe de la Trocca. Pour en savoir davantage : [trocca@trocca.com](mailto:trocca@trocca.com) ou 418-833-5334.